Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20260924-2026-09-34-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER - M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS– M TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M NICOLLET – Mme PAÏS – M. ZARRELLA – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – Mme BURDIN – M. FONTAINE – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M. DÉMEZ – M GOURBIERE - M. TAIX – Mme FAVRE

Absents excusés : M DEPLANTE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme TERRIER qui a donné pouvoir à Mme PAÏS – M HAMEK qui a donné pouvoir à Mme CHARVIER – M VENI qui a donné pouvoir à Mme BOICHET-PASSICOS – Mme DA COSTA qui a donné pouvoir à M DULAC – Mme ROMAIN qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-09-34

Nature : 7. Finances Locales – 7.10.1. Subventions et Secours

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'accompagnement et le soutien au développement de l'école de football du GAF Rumilly Vallières

Rapporteur : M. Michaël VIOLLET, Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa politique ambitieuse en faveur du sport et de la jeunesse, la commune de Rumilly s'emploie à apporter un soutien au milieu associatif afin de développer le lien social et contribuer à la dynamique du territoire.

A cet égard, la Ville de Rumilly a décidé d'attribuer au club une subvention exceptionnelle afin de soutenir le développement de son école sportive et de lui permettre de répondre aux besoins liés à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes licenciés.

Cette aide exceptionnelle vise notamment à contribuer à l'acquisition et au renouvellement de matériel pédagogique et d'équipements adaptés, ainsi qu'au renforcement des moyens d'encadrement nécessaires pour garantir aux jeunes pratiquants un accueil de qualité et des conditions de pratique optimales.

Elle doit ainsi permettre au club de poursuivre et de développer sa mission éducative et sportive auprès des jeunes, en favorisant leur découverte et leur progression dans la discipline, tout en veillant à leur sécurité, à leur épanouissement et à la qualité de leur accompagnement.

Il est proposé d'attribuer au GFA Rumilly Vallières une subvention exceptionnelle de 10 000.00 € dans le cadre du soutien apporté à l'école de football.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au bénéfice du GFA Rumilly Vallières.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La Secrétaire de séance

Maude GALMICHE

Le Maire

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY